



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dijon, le 6 février 2026

Blanchiment douanier : les douaniers dijonnais interceptent des flux financiers illicites

Plus de 16 000 € en espèces non justifiées saisis lors d'un contrôle sur l'A31

Le 3 février 2026, le tribunal judiciaire de Dijon a condamné trois ressortissants étrangers pour blanchiment douanier à la suite d'un contrôle effectué par la brigade de surveillance intérieure de Dijon.

Rappel des faits :

Le 28 janvier 2025, les agents des douanes ont contrôlé un véhicule circulant sur l'autoroute A31, occupé par trois individus déclarant effectuer un trajet Allemagne-Espagne. Les agents ont découvert sur eux 4 095 €, 6 050 € et 5 900 € en espèces, sans aucun justificatif, ainsi qu'une petite quantité de produits stupéfiants. Les intéressés étaient également porteurs de plusieurs téléphones et d'un document manuscrit laissant supposer un lien avec un trafic de stupéfiants.

Au regard de ces éléments et de l'absence de justificatifs quant à l'origine des sommes transportées, celles-ci ont fait l'objet d'une retenue temporaire d'argent liquide (procédure RTAL).

Des recherches effectuées auprès des autorités allemandes ont permis d'établir que les intéressés étaient déjà connus dans ce pays pour des infractions à la législation sur les stupéfiants.

Les suites judiciaires :

Le tribunal judiciaire de Dijon a condamné les trois prévenus à six mois d'emprisonnement avec sursis, à une interdiction du territoire français de trois ans, ainsi qu'au paiement d'amendes douanières de 4 095 € pour le premier individu, 6 050 € pour le deuxième et 5 900 € pour le troisième. Les 16 045 € saisis, ainsi que les produits stupéfiants découverts dans le véhicule, ont été intégralement confisqués.

Sans présager du niveau important de réalisation lors du bilan 2025 dans ce domaine, cette affaire illustre la mobilisation constante de la douane dans la lutte contre le blanchiment et les flux financiers illicites. Pour mémoire, la DGDDI avait privé les organisations criminelles de 71,2 millions d'euros au total en 2024.

Direction régionale des douanes de Dijon

Contact presse : Arnaud BORDA

09 70 27 64 03

pae-bourgogne@douane.finances.gouv.fr

12 rue Montmartre
21000 DIJON